

FR_GERICHTE 601 2021 143 vom 20. September 2021

FR Kantonsgericht, 2021-09-20, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/fr_gerichte_601_2021_143

FR: FR_GERICHTE 601 2021 143 du 20 septembre 2021

IT: FR_GERICHTE 601 2021 143 del 20 settembre 2021

Regeste

Arrêt de la Ie Cour administrative du Tribunal cantonal | Politische Rechte

Erwägungen

E. 9

abstentions. Il a été convenu de reprendre les textes votés, avec indication du score; que, dans la mesure où le Conseil général entend communiquer le résultat précis du vote aux citoyen-ne-s appelé-e-s à se prononcer le 26 septembre 2021, le corps électoral peut clairement se rendre compte par lui-même que le législatif communal est très partagé sur la question de l'appartenance de Grolley au périmètre de fusion du Grand Fribourg. Même si l'avis de la majorité du Conseil général implique une recommandation du "non", il faut admettre que, pour autant que le détail du score ne soit pas relégué à une simple note de bas-de-page - que personne ne lit - le tout-ménage qui a été prévu comporte les nuances nécessaires sur la position de l'autorité concernée et n'est pas de nature à fausser le débat démocratique; que, partant, le recours doit être rejeté; que, la Cour ayant ainsi statué sur le fond de l'affaire, la demande de mesure provisionnelle (601 2021 144) qui vise à retenir l'envoi du tout-ménage jusqu'à droit connu sur le recours est devenue sans objet; qu'il n'y a pas lieu de percevoir des frais de procédure (art. 129 CPJA), ni d'allouer une indemnité de partie; (dispositif sur la page suivante)

Tribunal cantonal TC Page 6 de 6 la Cour arrête : I. Le recours (601 2021 143) est rejeté. II. Devenue sans objet, la requête de mesure provisionnelle (601 2021 144) est classée. III. Il n'est pas perçu de frais de procédure, ni alloué d'indemnité de partie. IV. Notification. Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal fédéral, à Lausanne, dans les 30 jours dès sa notification. Fribourg, le 20 septembre 2021/cpf Le Président suppléant : Le Greffier-stagiaire :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.